



## Remboursement assurance suite vol en LOA

Par **Titia9719**, le **15/12/2022** à **18:41**

Bonjour,

Nous sommes en LOA et nous nous sommes faits volés notre voiture.

La voiture est expertisée 15000€ HT et 18000€ TTC. Il restait 6900€ HT à rembourser auprès de notre LOA.

Nous sommes assurés tous risques à la matmut. Et nous avons une garantie perte financière auprès de notre loueur.

Notre assurance ne rembourse que les sous que nous devons à notre LOA sans prendre en compte la valeur vénale du véhicule. Est ce normal? Cela est noté aux CGV, mais cela me paraît être une clause abusive.

Notre garantie perte financière va intervenir des 15000€ à la valeur du véhicule neuf.

Cependant nous avons 7700€ que assurance ne veut pas nous rembourser.  
Qu'en pensez vous ?

Laetitia

Par **Visiteur**, le **16/12/2022** à **11:12**

Bonjour

En LOA, sauf contrat d'assurance aménagé, vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule.

<https://www.benezra.fr/vol-vehicule-leasing-loa.html>

Par **Titia9719**, le **16/12/2022** à **12:52**

Oui oui bien sûr, c'est pour cela que lorsqu'on parle de la valeur vénale, la LOA est prioritaire pour obtenir son indemnisation.

Mais je ne pensais pas que l'assurance pouvait nous empêcher de toucher au reste de la somme qui a clairement fait l'objet d'une expertise...

Par **amajuris**, le **16/12/2022** à **13:53**

bonjour,

la réponse dépend de votre contrat.

le lien devrait répondre à votre question :

[vol d'un véhicule en LOA](#)

Salutations